

*Affaires courantes*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gardiner:** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui ce projet de loi que je juge important, étant donné le débat qui se déroule présentement au pays sur les budgets et les paiements de transfert. Il s'agit en l'occurrence d'une loi concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ce projet de loi tend à imposer au gouvernement fédéral l'obligation de s'assurer que tous les montants qu'il verse en vertu d'un nouveau programme à frais partagés sont utilisés aux fins de ce programme.

Il s'agit d'un projet de loi important du fait des accusations qui sont portées, surtout dans ma province où le gouvernement créditiste se sert, semble-t-il, des crédits destinés à la santé et à l'éducation afin de construire des routes, et du fait des craintes qu'ont les Canadiens au sujet de ce qui est à la source d'une telle situation, le programme libéral des 6 et 5 p. 100. Ce projet de loi permet au Parlement d'assumer ses responsabilités à l'égard des contribuables canadiens en voyant à ce que les crédits destinés à l'éducation et à la santé soient bien dépensés à ces fins.

• (1220)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 194)

**POUR**

Députés

Angus  
Funk  
Nystrom  
Skelly (Comox—Alberni)—7

Butland  
Gardiner  
Samson

**CONTRE**

Députés

nil/aucun

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'expression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

**PÉTITIONS****L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD**

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition me provenant de commettants des villes de Val-Rita, de Harty et de Longlac. Les pétitionnaires sont très préoccupés par la recommandation qui veut que le Programme d'indemnisation fiscale des localités isolées du Nord soit aboli.

À cause des épreuves que doivent endurer les gens du Nord, notamment la dureté du climat, le coût élevé de la vie et du transport, le manque de services, les pétitionnaires demandent avec raison que cette recommandation soit rejetée en totalité, et que les 2,5 millions de dollars qui pourraient disparaître restent dans la circonscription de Cochrane—Supérieur.

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Madame la Présidente, pour faire suite à mon ami et collègue qui défend bien son art, je dépose aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, deux pétitions provenant de Lebel-sur-Quévillon, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant une localité isolée sont très inquiets et rejettent les recommandations de ce rapport qui auraient entre autres pour conséquence le renvoi de nombreux travailleurs. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est très difficile.